

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	adre réservé à l'autorité environnemental	
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
03/08/2019	26/11/2019	2019-8764
	1. Intitulé du projet	
1er boisement : plantation de peupliers		
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou d	es) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom BENETEAU	Prénom JEAN-CLAUDE	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale		
Nom, prénom et qualité de la personne		
habilitée à représenter la personne morale		
RCS / SIRET	Forme juridiqu	ue
Joigne	z à votre demande l'annexe obligato	ire n°1
3 Catégorie(s) applicable(s) du tablea	uu des seuils et critères annexé à l'article R	2 122-2 du code de l'environnement et
	dimensionnement correspondant du proje	
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard	
47 C	(Préciser les éventuelles rubriques issues de 1 er boisement d'une superficie totale supér	
47 C	rei boisement à une supernicle totale super	ledie a 0,3 flectare
	4. Caractéristiques générales du projet	
Doivent être annexées au présent formul	laire les pièces énoncées à la rubrique 8.1	l du formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les évent	uels travaux de démolition	
	ı total, en quatre parcelles de + ou - 4 hectaı	res, suite à l'arrêt de l'exploitation agricole
(élevage de bovins)		ware (was lieus MOCTED AEO DACDALCE
- travaux selon recommandations actuelles 145 51).	s, populiculture "standard" en vallée de Garo	onne. (peupilers KOSTER, AF8, KASPALGE,
143 31).		

4.2 Objectifs du projet
- maintien de ces parcelles en bon état d'entretien
- valorisation alternative à l'agriculture
- production de bois d'œuvre de peuplier de qualité, recherché notamment par les industries locales
4.3 Décrivez sommairement le projet
4.3.1 dans sa phase travaux
- plantation de 150 à 200 plants à l'hectare (écartement entre 8 x 8 et 7 x 7 m) entre décembre et mai
- Respect des distances recommandées vis-à-vis des fossés, ruisseaux, ripisylves (au moins 4 à 5 mètres)
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
Après plantation :
- entretiens du sol par discage des interlignes, chaque année au printemps (sol ressuyé pour éviter ornières et tassement)
- entre la 2ème et la 8ème année (selon croissance des arbres), tailles de formation et élagages progressifs jusqu'à une hauteur
de +/- 7 m
- pas de coupe d'éclaircie,
coupe des peupliers envisagée entre 16 et 20 ans selon croissance.
coupe des peupliers envisagee entre 10 et 20 ans seion eroissance.

La décision de l'autorité environnem Néant  4.5 Dimensions et caractéristiques du p	projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées deurs caractéristiques  Valeur(s)				
surfaces des quatre ensembles à boise					
	2) 3) 4)				
4.6 Localisation du projet					
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup> Long. 00°07'44" EST Lat. 44°23'57" NOR				
Grézet-Cavagnan (47250)	Pour les catégories 5° a), 6° a), b)				
Parcelle ZA 22	et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement:  Point de départ: Point d'arrivée:  Long°'"_Lat°'"_  Communes traversées:				
Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6  4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant?  4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation Oui  Non  4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé?					

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

#### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

			PPR inondation de la Garonne
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			<ul> <li>quel que soit le zonage (parcelle ZA 22), la plantation de peupliers n'est pas contre-indiquée.</li> <li>plantations à large espacement, élagage, entretien régulier du sol : les peupleraies sont reconnues comme champs d'expansion des crues efficaces pour la protection des zones situées en aval.</li> <li>révision approuvée en 2014</li> </ul>
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	
D'un site classé ?		X	

### 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

#### 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?			La consommation en eau d'une peupleraie est en moyenne, à l'hectare, équivalente à celle d'une prairie
d m p m	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?		X	On peut supposer au contraire un impact positif sur la plantation : - intrants très limités (en surface et dans le temps) ou nuls pour la peupleraie - augmentation de la biodiversité (faune et flore)
Milieu naturel				Impact supposé positif : - rôle de filtre et épuration (sol, nappe) de tout boisement riverain de cours d'eau

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	×		Conversion d'espace agricole en espace forestier: - sans compromettre le potentiel agronomique ou écologique des parcelles - pour une courte durée (récolte prévue en +/- 15 ans) - facilement réversible si nécessaire
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	- les peupleraies n'engendrent pas de risques sanitaires pour la faune, la flore et les populations alentours.  - les peupliers eux-mêmes sont soumis à divers risques sanitaires (vent, animaux, insectes) que l'on prévient et dont on réduit l'impact, autant que possible, par le choix et la diversification des variétés utilisées
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		Trafic d'engins sur la parcelle (tracteurs) et fréquentation (travaux, surveillance) limité en phase de travaux et d'exploitation inférieur au trafic engendré par une exploitation agricole du terrain
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	Les matériels utilisés ponctuellement pour les travaux (phase travaux et exploitation) sont du même type que les matériels agricoles amenés à circuler vers et sur les parcelles concernées Le projet n'entraîne donc pas de nuisances sonores particulières

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		Au contraire, le rôle des forêts et du peuplier en particulier (grâce à sa croissance rapide) dans le stockage du CO2 est reconnu
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X	
	Engendre-t-il des effluents ?	X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		Au contraire, le rôle filtrant et épurateur des peupleraies, vis-à-vis du sol et des eaux est reconnu.

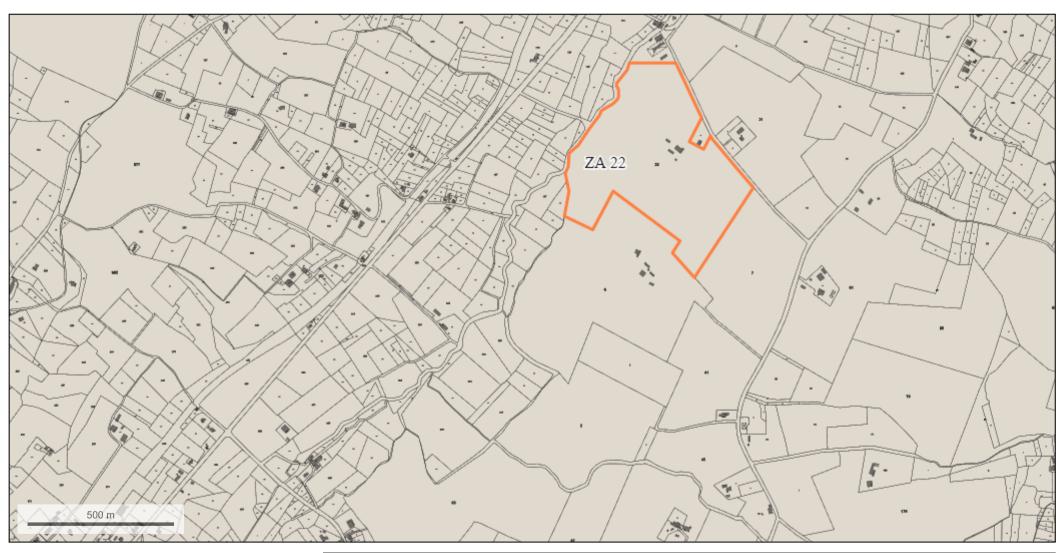
	ecteur depuis de nombreuses années.
Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?  Patrimoine / Cadre de vie  Engendre-t-il des Le changement d'usage est celui souhai	
Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	es (chasse, pêche etc), le projet ne ibilité des parcelles concernées.
<ul> <li>6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulée approuvés ?</li> <li>Oui Non X Si oui, décrivez lesquelles :</li> </ul>	es avec d'autres projets existants ou
6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets  Oui Non X Si oui, décrivez lesquels :	de nature transfrontière ?

né un	l Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets gatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre e annexe traitant de ces éléments) :
Pi	antation à distance des fossés, cours d'eau et fonds voisins
	7 Auto Suntration (facultatis)
<b>Δ.</b>	7. Auto-évaluation (facultatif) regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation
	vironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.
	us estimons que ce projet pourrait être dispensé d'évaluation environnementale car :
	e projet (travaux inclus) est conforme aux recommandations actuelles dans un objectif de production de bois de qualité et de
	pect de l'environnement.
- il	ne compromet pas le potentiel agronomique et écologique des parcelles concernées
	ne paraît pas susceptible d'avoir un impact négatif sur les parcelles concernées et avoisinantes
	u contraire, son impact semble devoir être plutôt positif par rapport à l'usage précédent : réduction des intrants et des
inte	erventions, amélioration de la biodiversité (faune, flore).
	8. Annexes
8.	1 Annexes obligatoires
	Objet
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c),
4	7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;
	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d),
	10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :
5	plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et
	complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan
	devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours
	d'eau ; Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les
6	autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est
	susceptible d'avoir des effets.

parties auxq	npléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les uelles elles se rattachent
	Objet
	9. Engagement et signature
Je certifie sui	r l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus
Fait à	Gréget-Cavagnan 10. 24/11/2019 Jean-Claude BENETEAU
	Jean-Claude BENETEAU
Signature	



#### plan de situation au 1/25000



© IGN 2019 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Latitude : 0° 07′ 20″ E 44° 23′ 45″ N INDIVISION BENETEAU JEAN METAIRIE NEUVE 47250 GREZET CAVAGNAN



#### ANNEXE 3 IMPLANTION



O IGN 2019 - www.geoportali.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 0" 07' 45" ! Latitude : 44" 23' 56" INDIVIVION BENETEAU Jean METAIRIE NEUVE 47250 GREZET CAVAGNAN

# Photo Panoramique



# → Prairie





# Plantation noisetiers





#### ANNEXE 3 IMPLANTION PHOTOS 2



© ICN 2019 - www.geoportall.goov.frmentions.legales

Longitude : 0" 07' 45" E Lattlude : 44" 23' 56" N

Longitude : 0° 07' 45° E Latitude : 44° 23' 50' N INDIVIVION BENETEAU Jean METAIRIE NEUVE 47250 GREZET CAVAGNAN



#### PHOTO PANORAMIQUE ZONE DE PLANTATION PEUPLIERS





### **PHOTO 1**





### **PHOTO 2**





#### ANNEXE 3 IMPLANTATION PHOTOS 3



© IGN 2019 - www.geoportall.gouv.fr/mentions-legales

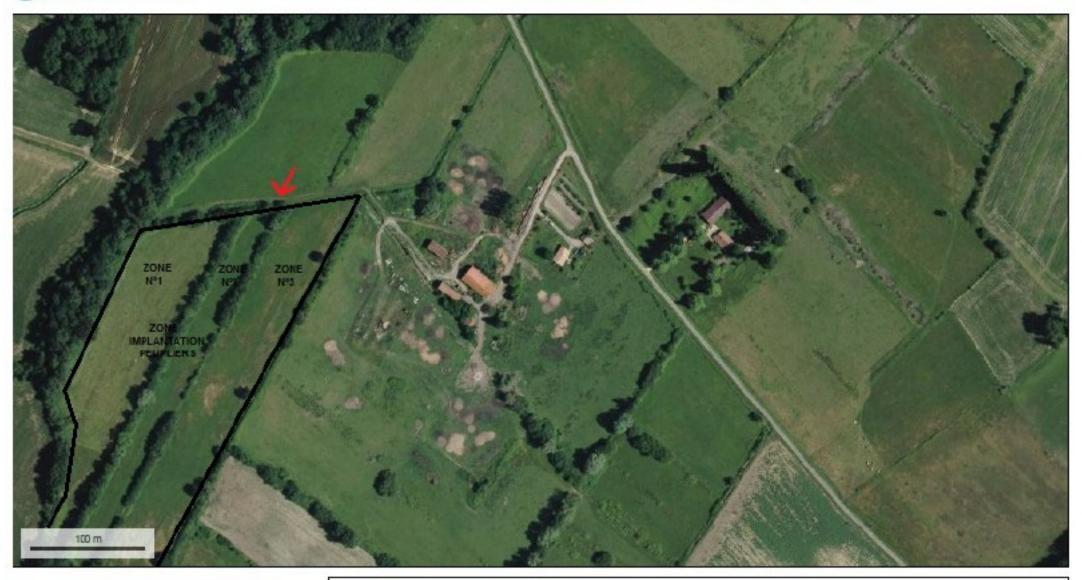
Longitude : 0° 07' 45' E Latitude : 44" 23' 58" N INDIVISION BENETEAU JEAN METAIRIE NEUVE 47250 GREZET CAVAGNAN

# PHOTO PANORAMIQUE





#### ANNEXE 3 IMPLANTATION PHOTOS 4



© IGN 2019 - www.geoportall.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 0° 07' 45" Latitude : 44° 23' 58" INDIVISION BENETEAU JEAN METAIRIE NEUVE 47250 GREZET CAVAGNAN

# VUE SUR ZONE N° 1





## VUE SUR ZONE IMPLANTATION PEUPLIERS

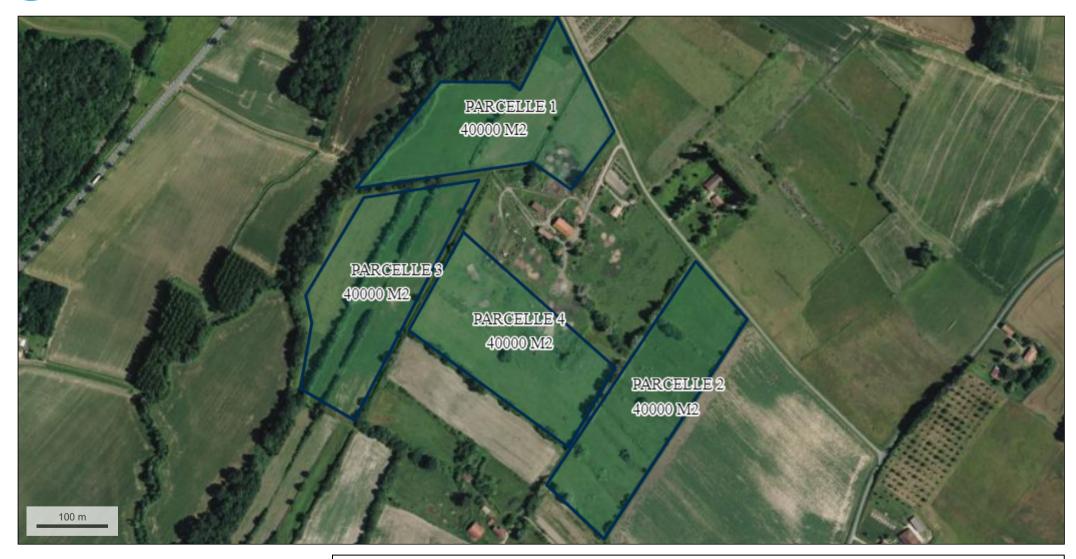








#### PLAN DU PROJET ANNEXE 4



© IGN 2019 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 0° 07′ 41″ E Latitude : 44° 23′ 56″ N INDIVISION BENETEAU JEAN METAIRIE NEUVE 47250 GREZET CAVAGNAN



#### **ANNEXE 5 PLAN ABORDS**

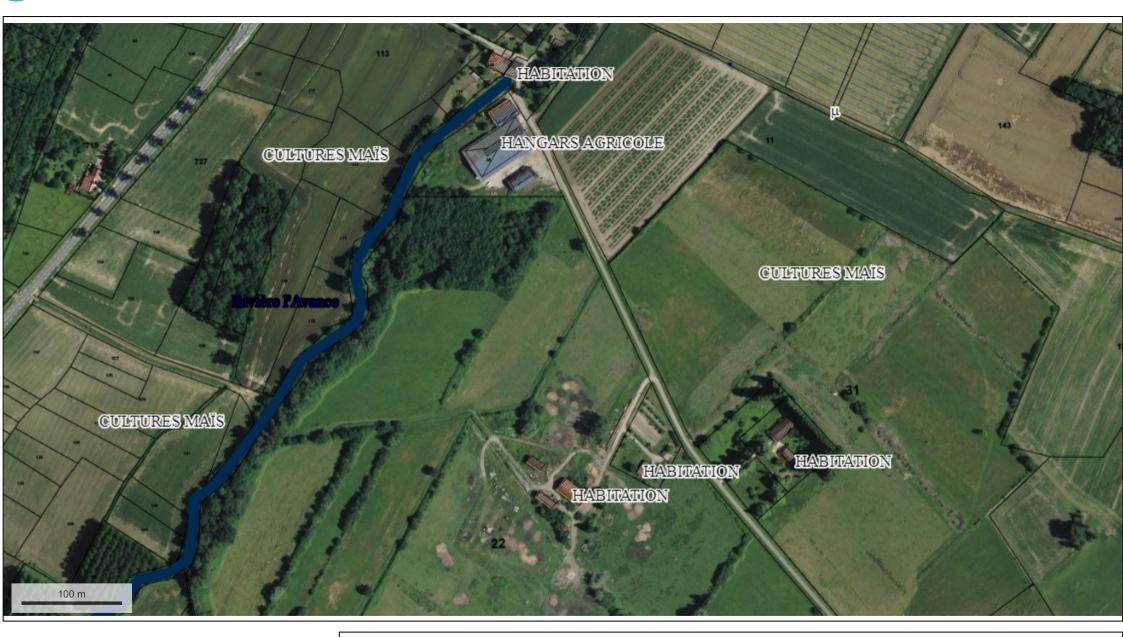


© IGN 2019 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Latitude : 0° 07′ 47″ E 44° 23′ 58″ N



#### **ANNEXE 5 PLAN ABORDS PHOTO 1**



© IGN 2019 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

 INDIVISION BENETEAU JEAN METAIRIE NEUVE 47250 GREZET CAVAGAN



#### ANNEXE 5 PLAN ABORDS PHOTO 2



© IGN 2019 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

 INDIVISION BENETEAU JEAN METAIRIE NEUVE 47250 GREZET CAVAGAN



#### NATURE DE L'ACTUELLE OCCUPATION DES SOLS



© IGN 2019 - www.geoportall.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : Latitude : 0° 07' 38" E 44" 23' 57" N Indivision BENETEAU Jean METAIRIE NEUVE 47250 GREZET CAVAGNAN Absence de zones humides sur la parcelle 22